



Passage de temps partiel à temps complet avec perte de salaire re

Par **Jefferson**, le **13/02/2009** à **11:19**

Bonjour,
Je suis en Cdi à temps partiel (4/5 soit 28h) depuis 3 mois 1/2 avec un statut cadre.
Ma période d'essai est terminée depuis 2 semaines, elle n'a pas été renouvelée.
Je gagne 23KEuros brut (soit un équivalent 28,75 KEuros brut Plein temps).
Mon patron me propose de passer à temps complet (39h) pour 26,4KEuros brut.
Ceci correspond à une baisse très sensible de ma rémunération horaire.
- A-t-il le droit de baisser ma rémunération horaire lors d'un passage à plein temps?
- En étant à 23 KEuros pour 28h, quel devrai être mon salaire pour 39h?
- Puis-je refuser mon passage à plein temps?
Merci par avance pour vos réponses,
Cordialement.

Par **Visiteur**, le **13/02/2009** à **17:26**

bonsoir,
[fluo]- A-t-il le droit de baisser ma rémunération horaire lors d'un passage à plein temps?
[fluo]en principe non !!!! mais il essaye, sait on jamais ?????
[fluo]En étant à 23 KEuros pour 28h, quel devrai être mon salaire pour 39h?
[fluo]2.740.34 euros , soit 151 h 67 a taux normal (15.81) et 17 h 33 majorées à 25 % (19.76)
a vérifier dans convention collective si taux applicable à 25 % pour les heures majorées....
[fluo]- Puis-je refuser mon passage à plein temps?
[fluo]oui vous pouvez toujours....

Par **Jefferson**, le **13/02/2009** à **18:00**

Bonsoir,rrnrnMerci pour vos réponses et bon Week End